



AVIS PUBLIC

En conformité avec les articles 954 et 956 du *Code Municipal du Québec*, avis public est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 12 décembre 2023 à compter de 18h00, à l'hôtel de ville situé au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, afin d'adopter le budget 2024.

En conformité avec les articles 954 et 956 du *Code Municipal du Québec*, avis public est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 12 décembre 2023 à compter de 18h30, à l'hôtel de ville situé au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, afin d'adopter le plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026.

Lors de ces séances, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le plan triennal d'immobilisations.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 29 novembre 2023.

PUBLIC NOTICE

In accordance with articles 954 and 956 of the Municipal Code of Quebec, public notice is hereby given that a special meeting of the municipal council will take place on December 12, 2023 from 6:00 p.m., at the town hall located at 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, in order to adopt the 2024 budget.

In accordance with articles 954 and 956 of the Municipal Code of Quebec, public notice is hereby given that a special meeting of the municipal council will take place on December 12, 2023 from 6:30 p.m., at the town hall located at 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, in order to adopt the three-year capital plan for the years 2024-2025-2026.

During these sessions, council deliberations and the question period will focus exclusively on the budget and the three-year capital plan.

GIVEN IN GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this November 29, 2023.

Myriam Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière